

Délibération N° 2018-101

Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 décembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018, joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 23
Pour : 19
Ne prennent pas part au vote : 4

Fait à Lyon, le 17 décembre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.